

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

Date de l'assemblée :	le 23 janvier 2023
Heure :	15 h (heure normale de l'Est)
Lieu :	au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, 41 ^e étage, Montréal (Québec) H3B 3V2
Date de clôture des registres :	le 14 décembre 2022
Date limite pour le vote par procuration :	le 19 janvier 2023

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de RESSOURCES FALCO LTÉE (la « **société** ») se tiendra le 23 janvier 2023 à 15 h (heure de Montréal), aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers audités de la société pour l'exercice clos le 30 juin 2022 ainsi que le rapport de l'auditeur y afférent;
2. élire les administrateurs de la société pour l'année à venir;
3. nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société de comptables professionnels agréés, à titre d'auditeur indépendant de la société pour l'exercice 2023 et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération;
4. examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter, avec ou sans modifications, une résolution ordinaire visant à approuver le régime incitatif à long terme « à nombre variable » plafonné à 10 % de la société et ses modifications, comme il est décrit plus en détail dans la circulaire d'information de la direction ci-jointe;
5. examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter, avec ou sans modifications, une résolution ordinaire visant à approuver des modifications au prêt convertible consenti par Redevances Aurifères Osisko Ltée à la société ainsi que des modifications aux bons de souscription de remplacement visant l'achat d'actions ordinaires de la société détenus par Redevances Aurifères Osisko Ltée (comme il est décrit plus en détail dans la circulaire d'information de la direction ci-jointe);
6. traiter toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

De plus amples renseignements concernant les questions susmentionnées se trouvent dans la circulaire d'information de la direction accompagnant le présent avis de convocation à l'assemblée annuelle (la « **circulaire** »).

Votre participation est importante pour nous. Si vous ne pouvez pas participer à l'assemblée, nous vous incitons à exprimer votre soutien en votant par procuration, avant l'assemblée, sur les diverses

propositions que nous présenterons à l'assemblée annuelle, lesquelles sont décrites ci-après dans la circulaire.

Seuls les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 décembre 2022 (la « **date de clôture des registres** ») sont habiles à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à voter à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Pour plus d'information sur la manière de voter, veuillez vous reporter à la partie 1 de la présente circulaire.

Afin d'assurer votre représentation à l'assemblée, veuillez remplir, signer, dater et retourner votre formulaire de procuration qui vous sera livré sous pli distinct, que vous ayez ou non l'intention d'assister à l'assemblée. La transmission de votre formulaire de procuration ne vous empêche pas de voter à l'assemblée.

Les formulaires de procuration remplis par des **actionnaires inscrits** doivent être retournés à la société de l'une des façons suivantes :

Par Internet

Allez à www.voteproxyonline.com et suivez les indications à l'écran. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle qui figure sous la date de clôture des registres dans le formulaire de procuration.

Par télécopieur

Remplissez le formulaire de procuration recto verso, signez-le et datez-le puis envoyez le recto et le verso du formulaire par télécopieur à notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, à l'attention du Service des procurations, au 416 595-9593.

Par la poste

Remplissez, signez et datez le formulaire et renvoyez-le dans l'enveloppe fournie ou faites-le parvenir à Compagnie Trust TSX, à l'attention du Service des procurations, 100 Adelaide, Suite 301, Toronto (Ontario) M5H 4H1, Canada.

Les actionnaires véritables dont les actions sont inscrites au nom d'un intermédiaire (tel un courtier) devraient suivre attentivement les instructions de vote fournies par leur intermédiaire. La circulaire renferme une description détaillée de la manière dont les actionnaires véritables peuvent retourner les formulaires de procuration.

Montréal (Québec), le 12 décembre 2022

Par ordre du conseil d'administration,

Le président du conseil,

« *Mario Caron* »
Mario Caron